



Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 231211-04)

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois et le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le cinq décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Éric IRASTORZA, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFLET, Denis LUTHEREAU.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Florence POEYUSAN, ayant donné pouvoir à Claire MAJARK, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à M. le Maire, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFLET, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Isabelle CHARRITTON ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU

ABSENTS EXCUSÉS

Pierre DAGOIS,
Michel
LAMARQUE,
Jeanne DUBOIS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Amaia
ETCHELECOU

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire expose le détail du budget primitif 2024 de la commune.

Le budget 2024 s'équilibre à 21 668 K€ dont 13 092 K€ pour la section fonctionnement et 8 576 K€ en investissement.

L'exercice 2023 n'étant pas terminé, les résultats et les restes à réaliser seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire. De plus, les comparaisons se feront par rapport au budget 2023 après décisions modificatives.

1- SECTION FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à 13 092 K€.

A/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement arrivent à 13 012 K€ contre 13 055 K€ en 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 850 000,00	0,00	1 980 000,00	1 980 000,00	1 980 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 958 851,00	0,00	1 958 851,00	1 958 851,00	1 958 851,00
731	Fiscalité locale	7 374 973,00	0,00	7 666 761,00	7 666 761,00	7 666 761,00
74	Dotations et participations (3)	851 000,00	0,00	870 000,00	870 000,00	870 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	455 000,00	0,00	515 000,00	515 000,00	515 000,00
Total des recettes de gestion courante		12 509 624,00	0,00	13 010 612,00	13 010 612,00	13 010 612,00
76	Produits financiers	29,00	0,00	29,00	29,00	29,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 510 853,00	0,00	13 011 641,00	13 011 641,00	13 011 641,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	80 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		80 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00

TOTAL		12 590 853,00	0,00	13 091 641,00	13 091 641,00	13 091 641,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						13 091 641,00

Le chapitre 013 comprend les remboursements d'indemnités journalières liées aux salaires des agents pour 20 K€.

Le chapitre 70 des produits de gestion courante est estimé à 1 980 K€, en légère augmentation par rapport à 2023 de 42 K€. Il enregistre notamment les recettes des parkings (horodateurs et FPS) pour 720 K€ et les participations des familles pour les services de l'enfance-jeunesse pour 870 K€. Ce chapitre correspond à 15 % des recettes.

Le chapitre 73 et 731 des impôts et taxes est estimé à 9 625 K€, en progression de 0,2 % par rapport à 2023. Il est tenu compte d'un coefficient de revalorisation des bases fiscales de 4 %. Le vote des taux interviendra en mars 2024. Les droits de mutation (DMTO) sont révisés à la baisse à 950 K€ contre 1 000 K€ en 2023. Ce chapitre correspond à 74,7 % des recettes.

Le chapitre 74 des subventions et dotations s'affiche en baisse de 72 K€. Ce chapitre correspond à 6,7 % des recettes.

Le chapitre 75 des autres produits d'exploitations reste au même niveau que 2023, à 515 K€. Ce chapitre correspond à 4,0 % des recettes.

B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 10 849 K€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 654 020,00	0,00	3 729 029,00	3 729 029,00	3 729 029,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 688 000,00	0,00	5 955 000,00	5 955 000,00	5 955 000,00
014	Atténuations de produits	87 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	838 500,00	0,00	883 500,00	883 500,00	883 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 267 520,00	0,00	10 657 529,00	10 657 529,00	10 657 529,00
66	Charges financières	190 000,00	0,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 477 520,00	0,00	10 848 529,00	10 848 529,00	10 848 529,00
+						
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 413 333,00		1 743 112,00	1 743 112,00	1 743 112,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	700 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 113 333,00		2 243 112,00	2 243 112,00	2 243 112,00
=						
TOTAL		12 590 853,00	0,00	13 091 641,00	13 091 641,00	13 091 641,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						13 091 641,00

Le chapitre 011, à 3 729 K€, reste au même niveau que 2023.

Le chapitre 012 des frais de personnel s'affiche en progression de +116 K€ par rapport au budget 2023 (BP et DM). En 2024, l'État a prévu une augmentation des grilles indiciaires de 5 points. Par ailleurs, il est tenu compte, dès le budget, des périodes de surveillances des plages plus étendues (notamment sur l'automne) et donc une prestation du SDIS plus importante. Ainsi tous ces dispositifs ajoutés au GVT (+1,5%), le chapitre progresse de +2%. Il représente 54,9 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 014 baisse car il n'enregistre plus que le prélèvement SRU des logements sociaux (reprise de la notification de 2023). En effet, ce chapitre enregistrerait aussi le reversement de la taxe départementale de la taxe de séjour, ce qui ne sera plus le cas.

Le chapitre 65 des autres charges d'exploitation enregistre particulièrement les participations aux divers syndicats et les subventions, il atteint 875 K€. Il est prévu, à ce chapitre, une aide communale pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et pour l'acquisition de système de récupérateur d'eau. Les modalités de ces dispositions feront l'objet de délibérations distinctes en début d'année prochaine. Ce chapitre représentera 8,1 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Enfin le chapitre 66 des frais financiers continue de baisser, puisque nous n'avons pas emprunté. Par ailleurs, les frais de portage de l'EPFL pour le secteur « Horizon Trois Couronnes » sont enregistrés dans un budget annexe.

Compte tenu de ces éléments, notre épargne brute devrait se situer à 2 162 K€, dans l'objectif que nous nous sommes fixé.

2- SECTION INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 8 576 K€.

A/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 6 282 K€ dont 5 115 K€ d'emprunt qu'il conviendra de réduire lors de la reprise des résultats de l'exercice 2023.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 13B) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 587 967,00	0,00	5 115 230,00	5 115 230,00	5 115 230,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 587 967,00	0,00	5 115 230,00	5 115 230,00	5 115 230,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106B)	800 000,00	0,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00
106B	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	322 408,00	322 408,00	322 408,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières		805 000,00	0,00	1 167 408,00	1 167 408,00	1 167 408,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 392 967,00	0,00	6 282 638,00	6 282 638,00	6 282 638,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 413 333,00		1 743 112,00	1 743 112,00	1 743 112,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	700 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 163 333,00		2 293 112,00	2 293 112,00	2 293 112,00

TOTAL	6 556 300,00	0,00	8 575 750,00	8 575 750,00	8 575 750,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 575 750,00
---	---------------------

Les recettes du chapitre 10 contiennent le FCTVA pour 490 K€ et les taxes d'aménagement pour 350 K€.

Il a été tenu compte du transfert des portages fonciers des parcelles concernées par le dossier Horizon Trois Couronnes à un budget annexe pour 322 K€.

B/ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement arrivent à 8 575 K€. Elles correspondent aux dépenses d'équipement pour 7 551 K€ et aux dépenses financières pour 894 K€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	742 000,00	0,00	449 600,00	449 600,00	449 600,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	53 500,00	0,00	485 000,00	485 000,00	485 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 699 500,00	0,00	1 900 250,00	1 900 250,00	1 900 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 005 000,00	0,00	4 716 800,00	4 716 800,00	4 716 800,00
Total des dépenses d'équipement		5 500 000,00	0,00	7 551 650,00	7 551 650,00	7 551 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	810 000,00	0,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	116 300,00	0,00	114 100,00	114 100,00	114 100,00
Total des dépenses financières		926 300,00	0,00	894 100,00	894 100,00	894 100,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 426 300,00	0,00	8 445 750,00	8 445 750,00	8 445 750,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	80 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		130 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL		6 556 300,00	0,00	8 575 750,00	8 575 750,00	8 575 750,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						8 575 750,00

Les dépenses d'équipement comprennent :

- les projets structurants pour 5 139 K€ dont la poursuite de l'aménagement du secteur de l'Uhabia (embruns – place verte & bleue) pour 705 K€, la renaturation de la plage du Centre (PDC) pour 1 445 K€, la réhabilitation de Beheria pour 1 200 K€. Viennent ensuite les travaux pour les infrastructures liées au projet Source Royale pour 550 K€, les projets mobilités pour 498 K€, l'aménagement du bois de Contresta pour 345 K€, la politique de sécurité pour 166 K€ (sécurisation des écoles, phase 2 vidéo-protection).
- les travaux d'entretien courant du patrimoine municipal pour 1 380 K€ dont 665 K€ pour le patrimoine bâti, 565 K€ pour le patrimoine non bâti hors littoral pour 565 K€ avec notamment les programmes de voirie et l'éclairage public.
- réserves foncières (hors Horizon Trois Couronnes) : 500 K€ avec l'acquisition du terrain SNCF (AM61)
- autres dont matériels des services pour 532 K€.

Monsieur le Maire rappelle les principes de l'instruction comptable M57 notamment le principe de fongibilité des crédits (à hauteur de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 2 abstentions (M. Denis LUTHEREAU et Mme Isabelle CHARRITTON) approuve le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza.



Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 14/12/23
et publication ou notification du 15/12/23

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza.



EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».